



COMMUNE DE SURPIERRE  
Route de Granges 5  
1527 Villeneuve

secretariat@surpierre-fr.ch  
caisse@surpierre-fr.ch

---

# SURPIERRE

# INFO

journal communal  
n° **13** - mai 2025

---

Comptes 2024  
Nouveaux engagements  
Agenda ...



Les termes utilisés dans le présent document pour désigner des personnes ou des fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

La forme masculine est souvent retenue par commodité et n'implique aucune discrimination.



# CONVOCAATION

Les citoyennes et les citoyens actifs de la commune de Surpierre sont convoqués en assemblée communale ordinaire **le lundi 26 mai 2025, à 19h30 à la grande salle de Surpierre.**

## ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2024 ;
- 2 Comptes de l'exercice 2024 et présentation du rapport de gestion :
  - 2.1 compte de résultats
  - 2.2 compte des engagements
  - 2.3 rapport de la commission financière
  - 2.4 questions - réponses concernant les comptes et le rapport de gestion
  - 2.5 approbation des comptes de résultats et des engagements 2024
- 3 Crédits d'engagements & crédits additionnels :
  - 3.1 secteur Villeneuve / halle voirie & vestiaires :  
→ demande de crédit additionnel **CHF 210'000.-**
  - 3.2 secteur Cheiry / pavillon scolaire provisoire :  
→ demande de crédit additionnel **CHF 80'000.-**
  - 3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :  
→ demande de crédit d'étude additionnel **CHF 228'000.-**
  - 3.4 secteur Villeneuve / pose d'un automate de recharge des cartes de déchetterie :  
→ demande de crédit **CHF 35'000.-**
  - 3.5 secteur Villeneuve (Treize-Cantons) / stabilisation du Chemin des Berges :  
→ demande de crédit **CHF 25'000.-**
- 4 Informations & divers.

Le conseil communal

### **Nota bene :**

*Le procès-verbal de l'assemblée du 16.12.2024 ne sera pas lu, il est à disposition au bureau communal (version papier, imprimée).*

*Quant aux comptes de l'exercice 2024, ils peuvent être consultés 10 jours avant l'assemblée durant les horaires d'ouverture du bureau, soit le lundi de 18h à 20h, le mardi de 13h30 à 15h et le jeudi de 9h à 11h.*

*Les documents précités sont également publiés sur notre site internet [www.surpierre-fr.ch](http://www.surpierre-fr.ch).*



## **Assemblée communale du 26 mai 2025**

### **RAPPORT DE GESTION**

*Rédaction par le Conseil communal*

---

Le Conseil communal vous rend compte ci-après de quelques projets réalisés en 2024 ainsi que de certains dossiers toujours en cours de traitement.

#### **0. Bâtiments communaux**

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des divers travaux & entretiens réalisés au cours de l'année 2024 :

##### **a) Bâtiment la Lembaz à Cheiry**

- Remplacement des extincteurs dans tout l'immeuble ainsi que dans la partie restaurant.
- Divers dépannages sur les installations techniques et machines : lave-verres, lave-vaisselle, groupe froid comptoir bar.
- Remplacement du compresseur de l'installation réfrigérée : armoires et tiroirs cuisine.
- Achat d'un lave-linge pour la partie locative.
- Installation et pose d'une cellule réfrigérée et congélation dans la partie restaurant.
- Rénovation importante de l'appartement 4,5 pces au 2ème étage : sol, peinture, appareils sanitaires SDB, WC, cuisine, amélioration de la ventilation SDB, fenêtres, réfection des parois en Fermacell H<sub>2</sub>O pour SDB, remplacement du boiler.
- Curage de la fosse récolteuse de graisse pour la partie restaurant.

##### **b) Bâtiment la Rochette à Cheiry**

- Remplacement des vélux & des moustiquaires dans l'appartement des combles.
- Remplacement des extincteurs dans tout l'immeuble.
- Divers travaux de dépannage et entretien standard : menuiserie, sanitaire, électricité.

##### **c) Bâtiment de l'école à Cheiry**

- Réfection des joints de dilatation sur les avant-toits du bâtiment.
- Remplacement des extincteurs dans l'ensemble du bâtiment.
- Aménagement de bancs et de patères à crochets dans l'espace vestiaire.
- Divers travaux de maintenance de menuiserie et storiste.
- Remplacement du réfrigérateur avec modification d'agencement cuisine à la salle des maîtres.

#### **d) Bâtiment de la Chapelle à Villeneuve**

- Installation d'une gâche électrique sur la porte de la chapelle.
- Pose de la croix de rogation sur la partie engazonnée.

#### **e) Bâtiment de l'auberge à Villeneuve**

- Nettoyage et dégraissage des gaines de ventilation.
- Divers travaux de maintenance dans la cuisine : interrupteur à came cuisinière, manomètre bouteille de gaz, contrôle et réglages techniques de la table à pizza, friteuses, etc.
- Dépannage avec remplacement de la commande pour la hotte de ventilation à la cuisine.
- Dépannage du moteur sur le monobloc « extraction salle café ».
- Remplacement de luminaires au sous-sol par des armatures à LED.

#### **f) Bâtiment de l'école & grande salle à Surpierre**

- Divers travaux de maintenance au niveau chauffage dans la partie locative.
- Divers menus-travaux de menuiserie et sanitaire dans la partie locative & grande salle.
- Divers dépannages lumières dans les classes et la partie locative.
- Nettoyages des fenêtres et baie vitrée ainsi qu'époussetage des conduits de ventilation à la grande salle.
- Divers dépannages sur le système du contrôle d'accès à la grande salle.
- Remplacement du cylindre de la porte principale par un cylindre électronique.
- Raccordement électrique en définitif de l'aérochauffeur à l'entrée de la grande salle avec modification de commande.
- Raccordement électrique en définitif du steamer incluant tirage de ligne électrique et modification du tableau électrique.
- Installation de 3 luminaires de secours dans les espaces communs pour indiquer les voies de fuite.

#### **g) Places de jeux & des espaces verts**

- Contrôle annuel des places de jeux par une entreprise agréée selon la norme EN 1176 2028.
- Entretien du revêtement de sol en copeaux.
- Diverses réparations effectuées par notre prestataire, voire notre employé communal.

## 2. Formation

Les chiffres relatifs aux effectifs scolaires (enfantines et primaires) des trois dernières années montrent une tendance à la hausse, liée aux nouvelles constructions dans notre commune :

- 31.12.2023 – 104 élèves
- 31.12.2024 – 122 élèves
- 31.08.2025 – 135 élèves (*effectif provisoire*)

Considérant le nombre de projets validés avec des habitats multiples, qui vont encore être réalisés, cette tendance à la hausse va se poursuivre.

Avant la fin décembre 2024, le nombre d'élèves déterminant pour l'ouverture d'une cinquième classe primaire étant déjà atteint, le projet d'installation d'un pavillon provisoire sur le site de Cheiry a concrètement démarré. Pour mémoire, un crédit a été accepté par l'assemblée communale du 13 décembre 2021 dans ce but. Les nombreuses démarches techniques et administratives pour la mise à l'enquête sont en cours. Elles vont se poursuivre durant l'année 2025 afin que le pavillon soit fonctionnel pour la rentrée scolaire.

En parallèle, la réflexion sur la création de nouvelles salles de classe se poursuit. Différentes options sont examinées afin de pouvoir proposer un projet en adéquation avec le potentiel de nos 2 sites scolaires et les besoins de notre enclave.

## 3. Culture, sport et loisirs

Nous informons l'ensemble des sociétés locales constituées en association qu'elles peuvent bénéficier d'une aide communale spécifique selon leurs besoins.

En effet, le règlement communal régissant les subventions et soutien aux sociétés locales octroie :

- Une subvention ordinaire annuelle de CHF 300.- aux associations/sociétés qui en font la demande jusqu'au 15 septembre de l'année civile pour l'année suivante.
- Une subvention extraordinaire annuelle pour l'organisation d'une manifestation d'envergure avec une projection locale et/ou régionale (ex : giron, manifestation culturelle & musicale). Les demandes doivent parvenir à l'administration communale jusqu'au 15 septembre de l'année civile.
- La gratuité de la grande salle (ainsi que d'autres infrastructures) pour les manifestations de tout type.
- Par ailleurs, les sociétés/associations ayant une vocation de formation, peuvent solliciter un soutien de CHF 50.- unitaire & annuel par jeune âgé de 4 à 18 ans révolus. Une liste nominative des personnes en formation doit parvenir obligatoire à l'administration communale jusqu'au 15 septembre de l'année civile.

## 4. Santé

- Après consultation des réseaux de santé des différents districts, le Conseil d'état a validé dans sa séance du 10 octobre 2023 l'augmentation de l'indemnité forfaitaire au proche aidant à CHF 35.-. Cette augmentation est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Les citoyens intéressés par la future commission senior + de la Commune de Surpierre ont participé à des workshops sur la thématique du logement adaptés pour les seniors ainsi qu'à une séance plénière avec l'entier des commissions seniors de la Broye fribourgeoise.

## 5. Prévoyance sociale

### a. Table de midi

Le nombre d'enfants accueillis à la Table de midi a augmenté en comparaison de l'année précédente. Ce sont 17 enfants répartis sur 4 jours (ils étaient 10 pour 3 jours en 2023), qui sont pris en charge par Mme Isabelle Sinner Mellina. Les fournisseurs des repas sont Le Cochon d'Or (lundi) et le restaurant Chez Marie à Granges-près-Marnand (mardi, jeudi et vendredi).

### b. Accueil extrascolaire

Une enquête menée auprès des parents en début d'année a révélé qu'au moins une vingtaine de familles sont intéressées par un accueil extrascolaire, ce qui représente 28 enfants répartis sur la semaine. Le développement du projet d'AES dans un appartement communal a pu se concrétiser grâce au crédit d'étude accepté au mois de février.

Les bases légales ont été posées au mois d'octobre, lors de l'acceptation par l'assemblée communale du « Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire » et du crédit d'engagement pour la transformation des lieux. L'établissement d'un règlement d'application complète désormais le règlement communal.

De nombreuses démarches administratives sont en cours, tant pour les travaux de transformations et la mise à l'enquête, que pour la création de la structure d'accueil. Celle-ci est soumise à l'approbation du Service de l'Enfance et de la Jeunesse qui délivre l'autorisation cantonale. Une séance de présentation du projet a eu lieu à Fribourg, afin d'en expliquer les grandes lignes et répondre aux questions des responsables qui suivent notre commune. Le dossier complet de demande, qui devra leur être transmis, est en cours d'élaboration.

### c. Crèches

Actuellement, six enfants fréquentant les crèches fribourgeoises conventionnées des environs bénéficient des subventions communales. Ces montants sont calculés sur la base du « Règlement de subventionnement de l'accueil extrafamilial de jour » (2022).

## 6. Trafic et télécommunications

### a. Ruisseaux

Plusieurs travaux d'entretien ont été nécessaires au bon fonctionnement de la Commune au cours de l'année 2024 :

- Vidange et transport de la terre du dépotoir des Baumes (300 m<sup>3</sup>), la terre a ensuite été amenée à la décharge ;
- Curage du ruisseau des Baumes ;
- Curage de la rigole des Collondels (à 2 reprises) ;
- Vidange des dépotoirs des Collondels (à 2 reprises), de la Cuva et de la Crêta ;
- La tranchée dans le bois des Iles du côté de la Villaire a été refaite ;
- Plusieurs arbres qui étaient tombés ont été évacués depuis les Berges à Champ-Plan à Cheiry par l'entreprise Claude Limat SA ;
- Pour des raisons de sécurisation, plusieurs arbres ont également été évacués depuis la Route de Granges à Coumin par l'entreprise précitée.

## 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

### a. Constructions

Le Conseil communal a enregistré 50 mises à l'enquêtes par l'application FRIAC (Fribourg autorisation de construire) durant l'année 2024 :

- 8 dossiers en procédure préalable ;
- 13 dossiers en procédure ordinaire ;
- 29 dossiers en procédure simplifiée.

### b. Aménagement du territoire

#### PAL de Villeneuve

---

L'adaptation du plan d'aménagement local (PAL) du secteur Villeneuve adopté le 14 juin 2023 a été envoyée à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) le 5 juin 2024.

La mise à l'enquête dudit dossier (du 15 mars au 29 avril 2024) n'avait fait l'objet d'aucune opposition. Nous n'avons à ce jour reçu aucun retour du canton.

#### PAL de Cheiry

---

La DIME nous a envoyé les commentaires et demandes concernant la révision du PAL de Cheiry par courrier recommandé le 20.11.2024.

Le Conseil communal a décidé la poursuite de la procédure et a demandé au service précité :

- 1) d'approuver le PHM Coumin-dessous ;

2) d'approuver l'IBUS de 0.6 pour les parcelles 55 à 59 et 107 RF.

Par ailleurs, le Conseil communal fera supprimer la référence aux art. 24 ss LAT de l'art.30 al.4 du RCU dans le dossier final du PAL de Cheiry et acceptera que les demandes qui concernent principalement des modifications formelles de petite entité et les compléments nécessaires soient intégrées audit dossier.

Une lettre dans ce sens a été rédigée par notre bureau d'urbanisme, laquelle a été expédiée au canton à la mi-décembre 2024.

## PAL de Surpierre

Le bureau d'urbanisme a préparé un dossier adapté en fonction des remarques du canton et des 4 oppositions qui nous sont parvenues durant la mise à l'enquête du dossier.

Sur ces 4 oppositions, 3 ont pu être levées en 2024. La dernière opposition est en cours de traitement par le canton. Le dossier a été envoyé à la DIME le 14 octobre 2024, l'affaire suit son cours.

## Périmètres d'habitat à maintenir (PHM)

Suite à une décision complémentaire relative à l'approbation de la révision générale du PAL du 14 avril 2021 – secteur Surpierre - début septembre 2024, le village de Praratoud et le hameau de Vigny ont été formellement approuvés par la DIME comme PHM.

Les PHM constituent des situations particulières hors de la zone à bâtir. Ils s'appliquent expressément aux hameaux ruraux édifiés avant l'entrée en vigueur des dispositions fédérales d'aménagement du territoire ; hameaux qui se trouvent aujourd'hui hors de la zone à bâtir.

Le but de la disposition légale n'est pas de développer ces secteurs, mais de permettre de maintenir le tissu existant. Les conditions de transformation dans ces périmètres sont moins contraignantes que hors de la zone à bâtir.

## Plan d'aménagement de détail (PAD) « Le Pommey »

Dans le cadre de la révision du PAL - secteur Villeneuve – le Conseil communal a mandaté un bureau d'étude pour rédiger un rapport pour un examen préalable lequel comprend le PAD « Le Pommey ». Il s'inscrit sur les art. 107 et 108 RF à Villeneuve.

Le PAD « Le Pommey » a été inscrit comme étant obligatoire lors de la dernière révision générale du PAL afin de garantir, sur le site de l'école primaire, une intégration optimale des futures constructions par rapport au bâti et au paysage existant. Ce PAD comprend actuellement le bâtiment de l'ancienne école primaire, qu'il est prévu de démolir pour la réalisation des futures constructions. Il s'inscrit en zone résidentielle à

faible densité (ZRFD) dans le dossier du PAL, secteur Villeneuve, suite à son approbation du 14 juin 2023.

La destination du PAD « Le Pommey » est l'implantation d'habitations individuelles groupées, un parking souterrain et 8 places de parc en surface sur la rue du Pommey. Un trottoir le long de la route cantonale et de la route de Surpierre est également prévu, ainsi qu'une servitude publique au nord des deux parcelles qui permettra de créer un sentier pédestre entre la rue du Pommey et la route cantonale.

Le PAD a été transmis au canton en juillet 2024, l'accusé de réception du SeCA précise qu'ils ont reçu notre dossier en date du 24.7.2024.

## PAD « Route de Granges »

---

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a analysé le PAD « Route de Granges », secteur Cheiry. Une séance de mise au point réunissant les différentes parties a été organisée au début de l'année 2025.

## ValTraLoc

---

ValTraLoc est l'acronyme pour VALorisation des espaces routiers en TRAVersée de LOCALités. Cet outil n'est pas récent : il a été mis en place depuis 1993. Il a pour objectif de créer des aménagements de traversées de localités qui allient modération de trafic et valorisation des espaces publics. L'objectif est de concilier au mieux les intérêts des riverains avec les besoins de mobilité et de sécurité routière en milieu urbain ainsi que la prise en compte des aspects patrimoniaux.

Les principes sont les suivants :

- Obligatoire : projets de modération en traversée de localité sur routes cantonales et projets de traversée de localités classées à l'ISOS ;
- Facultatif : projet de modération sur routes communales en traversée de localité.

La répartition des coûts (canton-commune) se fera sur la base d'une convention. Le Conseil communal a mandaté un bureau d'étude pour préparer un concept « ValTraLoc » pour notre commune. Le concept est proposé pour les villages de Villeneuve, Surpierre, Praratoud et Cheiry, chacun de ces quatre tracés routiers ayant des contextes différents.

Une exposition publique qui présentait les détails de ce concept a été organisée le 12 décembre 2024, de 17h à 19h, à la grande salle de Surpierre où 26 citoyennes & citoyens sont venus librement pour voir les différents plans de situation et pour discuter avec le bureau et les membres de l'exécutif présents. Les commentaires des visiteurs ont été collectés sur des post-it positionnés sur les plans et par oral : le résultat de ces interventions a été attentivement analysé au début de cette année.

## Gestion des déchets

---

Ce paragraphe vise à fournir un récapitulatif des activités liées à la gestion des déchets pour l'année 2024. Il couvre notamment les collectes des déchets encombrants ainsi que les données relatives aux trois principales déchetteries : Villeneuve, Surpierre et Cheiry.

### Ramassage des déchets

Type de déchets	Papier	Déchets végétaux	Ferraille	Verre	Huile	Déchets inertes
Quantité collectée	54,15 tonnes	211,46 tonnes	11,95 tonnes	51,67 tonnes	2 fûts	3,99 tonnes

### Ramassage des déchets encombrants

Date	27 janvier 2024	29 juin 2024
Quantité collectée	13,48 tonnes	10,52 tonnes

### Ramassage des déchets ménagers

Déchetterie	Cheiry	Surpierre	Villeneuve
Quantité collectée	39,238 tonnes	35,749 tonnes	33,861 tonnes

La récolte de vêtements usagés au 2<sup>ème</sup> semestre 2024 pour Texaid a été de 1'248 kg.

La gestion des déchets en 2024 a été menée efficacement, avec des collectes organisées et des processus clairement définis. La quantité totale de déchets collectés et les coûts associés reflètent un effort significatif dans le traitement des déchets encombrants et des matières recyclables. Des mesures similaires sont recommandées pour les années à venir afin de maintenir un niveau élevé de gestion durable des déchets.

### c. Cimetières

Les poubelles du cimetière de Surpierre ont été déplacées sur l'ancien emplacement prévu pour le stockage des déchets, le long de l'église. Pour éviter des salissures contre la façade, leur installation a été améliorée grâce à la plantation de quelques arbustes.

A Cheiry, la réalisation d'un puits perdu dans les pavés à proximité du cimetière améliorera l'évacuation des eaux de pluie. La plaque définitive en granit de l'extension du Jardin du Souvenir a été posée. La fontaine a également été remise en fonction, après quelques travaux sur son alimentation d'eau et son évacuation. Le tilleul a quant à lui été abattu car il présentait un danger, il sera bientôt remplacé.

### d. Eau potable

- Entrée en vigueur du nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (adaptation de la méthode de facturation).

- Avancement du projet de la nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais, secteur du Basset à Surpierre : demande de crédit additionnel en assemblée communale le 27 mai 2024 / début des travaux de réalisation le 21 octobre 2024.
- A la suite de quatre campagnes de prélèvements durant l'année 2024, aucun problème microbiologique n'est apparu, seulement un dépassement du taux de nitrate dans l'eau brute au puits 100 C. L'eau de ce puits va directement au réservoir (pas de consommation), puis en se mélangeant avec l'eau des autres captages, elle devient conforme aux normes en vigueur. Après de grosses pluies, l'eau distribuée dans le réseau a également présenté un dépassement de valeur maximale au niveau de la turbidité. Après exécution des mesures correctives, la situation est redevenue normale et tous les échantillons répondaient aux exigences microbiologiques.
- L'installation de la station de chloration demandée par le laboratoire cantonal a eu un effet très positif sur la qualité de l'eau.
- Entretiens normaux, autocontrôle, vanne de régulation (réducteur de pression), bornes hydrantes, contrôle de fuite, échange compteurs.
- Aucune fuite sur notre réseau de distribution n'a été repérée. Cependant, sur les branchements privés, deux fuites ont été détectées dans le secteur de Cheiry, aussi deux autres dans le secteur de Villeneuve.
- Aucun nouveau tronçon de réseau de distribution communal n'a été construit ou n'a été renouvelé. Toutefois, deux nouveaux raccordements privés ont été réalisés.

#### **e. Epuration**

- Avancement du projet de mise en séparatif à la Route de Lucens et à la Route de Granges (secteur Villeneuve). Réalisation d'une enquête préalable afin de connaître le positionnement des services cantonaux concernant l'emplacement du nouveau collecteur.
- Avancement du projet en collaboration avec EMB concernant la récolte des eaux usées (secteurs Surpierre & Villeneuve) en direction de la nouvelle STEP EMB. Un crédit d'engagement concernant le remplacement de la station de pompage des eaux usées a été accepté en assemblée le 27 mai 2024. Ces travaux seront pilotés par l'EMB.
- Changement de l'exutoire des eaux claires secteur Praratoud (env. 30m). Celui-ci est en mauvais état, il devra être complètement remplacé à futur.
- Entretiens normaux, STAP (Villeneuve, Surpierre, Praratoud), curage dans divers secteurs (Cheiry centre village, Villeneuve).

**a) Système de contrôle interne (SCI)**

Les démarches visant à la mise en place d'un SCI ont été initiées au cours de l'année 2024.

La commune de Surpierre définit le système de contrôle interne (SCI) comme étant l'ensemble des mesures décrétées par le conseil communal et la direction en vue d'assurer le bon fonctionnement de l'activité de la commune. Ces mesures sont regroupées comme suit :

- a) les contrôles généraux au niveau de la commune
- b) les contrôles IT généraux
- c) les contrôles de procédures

Les "contrôles" couvrent également les mesures organisationnelles qui participent au bon déroulement des procédures. Ils sont intégrés dans les procédures, s'effectuent en cours de travail ou alors ils le précèdent ou le suivent directement. Le SCI est exploité à tous les niveaux de la commune Surpierre et requiert un solide sens des responsabilités de la part des collaborateurs.

Le Conseil communal a défini les objectifs et, pour les atteindre, a établi une liste de plusieurs règles dans le document « concept de travail » signé en janvier dernier.

Le SCI est mis en œuvre et optimisé uniquement pour les procédures intervenant dans l'établissement de rapports financiers.

**b) Bâtiment les Gattes à Surpierre, travaux & entretiens réalisés au cours de l'année 2024 :**

- Installation d'un store occultant extérieur au 1er étage.
- Installation d'un store plissé intérieur au 2 -ème étage.
- Réfection partielle du plafond au rez-de-chaussée pour cause d'infiltration d'eau.

## c) Exercice comptable 2024

### I Introduction

---

Rappels :

- Art. 19 de la loi sur les finances communales :

*<sup>1</sup> Par le rapport de gestion, le conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé.*

*<sup>2</sup> Le rapport de gestion est présenté à l'assemblée communale ou au conseil général en même temps que les comptes.*

*<sup>3</sup> L'assemblée communale ou le conseil général prend acte du rapport de gestion du conseil communal.*

- Art. 7 (extrait) du règlement sur les finances communales :

*d) crédit supplémentaire (art. 33 al. 3 LFCo, art. 33 OFC0)*

*<sup>1</sup> Le conseil communal est compétent pour tout dépassement jusqu'à 2'000.- francs. Pour les dépassements supérieurs, il est compétent pour les dépassements jusqu'à 20% du crédit budgétaire mais au maximum jusqu'à 15'000.- francs.*

II Bilans comparés – commentaires & remarques

Rubrique	Descriptifs	Comptes 2024		Compte 2023	
		Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>19'780'713.36</b>		<b>18'009'221.02</b>	
10	Patrimoine financier (PF)	7'205'733.01		5'717'802.55	
14	Patrimoine administratif (PA)	12'574'980.35		12'291'418.47	
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>		<b>17'579'185.99</b>		<b>18'009'221.02</b>
20	Capitaux de tiers		6'864'538.82		7'287'330.4
29	Capital propre		10'714'647.17		10'721'890.56
	<b>Excédents actifs</b>	<b>2'201'527.37</b>			

Le Conseil communal a fait réévaluer les immeubles de la Rochette et de la Lembaz à Cheiry dans le but de transférer des appartements du patrimoine administratif au patrimoine financier. Cette opération permet d'augmenter les actifs financiers et par voie de conséquence, la capacité d'endettement de la Commune afin de financer les projets futurs. Projets qui vont être très prochainement soumis à l'assemblée communale.

Le transfert au patrimoine financier de 2 appartements de l'immeuble de la Rochette et de 5 appartements ou studio de l'immeuble de la Lembaz a permis d'augmenter les actifs financiers de CHF 2'080'000.

Ce montant vient en plus du bénéfice de l'exercice comptable 2024. Il est relevé que cette opération permet de faire passer la dette par habitant à 0 (fortune CHF 512 / habitant).

## Composition du bénéfice des comptes 2024

Résultat ordinaire 121'527.37

Transfert PA au PF 2'080'000.00

Bénéfice total 2'201'527.37

**2'080'000.00**

**2'201'527.37**

**121'527.37**

### III Comptes de résultats 2024 – commentaires & remarques

Comptes	Descriptifs	Comptes 2024		Budget 2024		Delta	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	791'803.65	157'811.13	796'946.65	159'041.40	-5'143.00	-1'230.27
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	138'588.85	45'026.15	134'790.50	44'260.00	3'798.35	766.15
2	FORMATION	1'650'324.88	193'900.40	1'709'472.74	216'571.80	-59'147.86	-22'671.40
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	33'792.67	0.00	41'264.65	0.00	-7'471.98	0.00
4	SANTÉ	539'027.45	8'214.70	561'067.65	2'500.00	-22'040.20	5'714.70
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	625'688.40	18'679.90	702'785.37	63'000.00	-77'096.97	-44'320.10
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	251'240.06	11'689.14	241'271.62	7'514.08	9'968.44	4'175.06
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	894'645.19	766'969.38	941'045.28	793'720.96	-46'400.09	-26'751.58
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	9'947.93	0.00	9'399.83	400.00	548.10	-400.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	94'285.72	6'028'581.37	62'021.43	3'792'414.00	32'264.29	2'236'167.37
TOTAL		5'029'344.80	7'230'872.17	5'200'065.72	5'079'422.24	-170'720.92	2'151'449.93
Excédent			2'201'527.37	120'643.48			

Les comptes de 2024 présentent un excédent de revenus de **CHF 2'201'527.37** dont **CHF 121'527.37 de résultat ordinaire**. **Le budget 2024 prévoyait un déficit de CHF 120'643.48. Le résultat net est d'environ de CHF 242'000, le solde étant dû au transfert d'appartements au patrimoine financier.**

Le résultat se compose d'une économie de charges de CHF 170'000 et d'une augmentation de revenus de CHF 71'500 par rapport au budget.

Les principales variations s'expliquent comme suit :

Comptes	Description	Charges	Revenus	Remarques
21	Scolarité obligatoire	-50'000.00		
4	Santé	-20'000.00		
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	-80'000.00		
7101	Approvisionnement communal en eau	-17'000.00		
7301	Gestion communale des déchets	-16'000.00		
9100	Impôts communaux ordinaires			
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fiscale		+50'000.00	
9100.4000.10	Impôts sur le revenu des personnes physiques - années précédentes		-3'900.08	Il semble que les estimations fiscales des années précédentes soient de plus en plus en adéquation avec la réalité des taxations définitives.
9100.4001.00	Impôts sur la fortune des personnes physiques - année fiscale		-60'000.00	Il a été tenu compte d'une probable diminution des rentrées sur l'imposition de la fortune.
9101	Impôts communaux spéciaux		+84'000.00	

Ce bon exercice permet de dégager des liquidités non planifiées et permettra ainsi de répondre aux besoins en investissements.

Il est à relever que les investissements réalisés en 2024 ont pu être financés sans avoir recours à l'emprunt. Les dépenses d'investissements consenties en 2024 s'élèvent à CHF 613'980.60.

Ci-après les dépassements soumis en bloc à l'approbation de l'assemblée communale selon l'article 7 du règlement sur les finances communales :

Comptes	Descriptifs	Comptes 2024		Budget 2024		Delta	Explications / Commentaires
		Charges	Revenus	Charges	Revenus		
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>						
<b>0110</b>	<b>Législatif</b>						
0110.3102.00	Imprimés et publications	16'134.50	0.00	6'000.00	0.00	10'134.50	4 assemblées au lieu de 2, dont 1 supplémentaire pour le budget 2024. Il est à noter que le matériel de vote et des élections, ainsi que leurs envois, lors d'une élection complémentaire par exemple, sont comptabilisés à ce compte.
<b>0210</b>	<b>Administration des finances et des contributions</b>						
0210.3130.00	Prestations de tiers - fiduciaire	43'425.15	0.00	30'600.00	0.00	12'825.15	Hors prestations : Elaboration d'une 2 <sup>e</sup> mouture du budget 2024. Recherche de différences comptables liées au programme de comptabilité. Celui-ci est en bout de course et nécessite d'être remplacé à très court terme. Aide à la saisie comptable plus conséquente qu'estimé. Il est nécessaire de réfléchir au renforcement de la caisse et d'anticiper la retraite de notre administratrice des finances.

							Réévaluation des immeubles du patrimoine administratif par un expert immobilier.
<b>0220</b>	<b>Administration communale</b>						
0220.3102.00	Imprimés et publication	4'897.70	0.00	2'500.00	0.00	2'397.70	Poste sous-estimé, CHF 2'198.75 de calendriers offerts aux citoyens.
0220.3113.00	Matériel informatique	5'681.60	0.00	3'500.00	0.00	2'181.60	Hors budget : Mise en place d'un serveur RDS pour accès à distance pour nos partenaires.
0220.3130.01	Téléphones, affranchissements	11'515.05	0.00	8'000.00	0.00	3'515.05	Budget sous-estimé.
0220.3133.00	Charges pour l'informatique	15'908.90	0.00	3'000.00	0.00	12'908.90	Budget sous-estimé, corrigé au budget 2025. Toutes les heures de régies en lien avec les dépannages informatiques et le support pour le programme de comptabilité.
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	22'796.60	0.00	18'400.00	0.00	4'369.60	Réévaluation des choses assurées. Corrigé au budget 2025.
<b>0290</b>	<b>Bureau communal Villeneuve</b>						
0290.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	3'427.35	0.00	200.00	0.00	3'227.35	Mise en place d'une armoire de protection pour le serveur.
<b>0295</b>	<b>Bâtiment de l'auberge - Cheiry</b>						
0295.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	6'950.90	0.00	3'500.00	0.00	3'450.90	Dépannages sur les groupes froids de l'auberge.
0295.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	18'209.20	0.00	10'000.00	0.00	6'209.20	CHF 6'189.55 de refacturation de l'eau non budgétée.

<b>0297</b>	<b>La Chapelle de Villeneuve</b>						
0297.3144.00	Entretien des bâtiments	7'467.95	0.00	5'000.00	0.00	2'467.95	Hors budget : Déplacement d'une croix de rogation d'une propriété privée dans l'enceinte de la Chapelle. Subventions touchées CHF 3'251.30.
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>						
<b>2110</b>	<b>Ecole primaire I (école enfantine)</b>						
2110.3612.00	Participation au cercle scolaire - frais généraux	6'178.90	0.00	4'000.00	0.00	2'178.90	Répartition différente - Plus de frais au primaire I largement contrebalancé au primaire II avec environ CHF -16'000.00.
<b>2171</b>	<b>Ecole de Cheiry</b>						
2171.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	16'111.30	0.00	12'000.00	0.00	4'111.30	Hors budget : Remplacement du brûleur pour CHF 3'108.95. Refacturation de l'eau potable CHF 1'226.30.
<b>5</b>	<b>PRÉVOYANCE SOCIALE</b>						
<b>5451</b>	<b>Structures d'accueil extrafamilial de jour</b>						
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies	26'704.40	0.00	19'500.00	0.00	7'204.40	Gardes d'enfants dans diverses crèches - subventionnement selon règlement entré en vigueur en 2023. Plus de demandes. Tendance à la hausse.
<b>5721</b>	<b>Aide matérielle à bien plaie</b>						
5721.3199.00	Participation de la commune - aide spéciale (couches culottes)	5'320.00	0.00	0.00	0.00	5'320.00	Oubli au budget - aide communale pour les couches 10 CHF/mois selon règlement. Corrigé au budget 2025.

<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>						
<b>6150</b>	<b>Routes communales</b>						
6150.3000.00	Traitement du conseil communal	5'083.20	0.00	2'500.00	0.00	2'583.20	Budget sous-estimé, plus d'heures travaillées.
6150.3010.00	Salaires du personnel communal	9'355.45	0.00	6'500.00	0.00	2'855.45	Budget sous-estimé, plus d'heures travaillées.
6150.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	14'291.70	0.00	7'000.00	0.00	7'291.70	Achat d'un véhicule (Ford Transit) avec pont pour les services communaux CHF 13'000.00.
6150.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	11'375.10	0.00	8'000.00	0.00	3'375.10	Augmentation du coût de l'électricité pour l'éclairage public.
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>						
<b>7101</b>	<b>Approvisionnement communal en eau</b>						
7101.3010.00	Salaires du personnel communal	5'880.20	0.00	3'200.00	0.00	2'680.20	Budget sous-estimé : Salaire du fontainier et de l'employé de commune pour l'entretien. Dépassement compensé par CHF - 2'388.30 du traitement du conseil communal.
7101.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	19'237.85	0.00	13'000.00	0.00	6'237.85	Budget sous-estimé : Essentiellement l'électricité pour les pompes. Corrigé au budget 2025.
7101.3133.00	Charges pour l'informatique	5'029.35	0.00	0.00	0.00	5'029.35	Hors budget : Mise en place de la nouvelle facturation de l'eau.

<b>7201</b>	<b>Traitement communal des eaux usées</b>						
7201.3137.00	TVA au taux forfaitaire	7'669.84	0.00	5'500.00	0.00	2'169.84	Facturation de la TVA selon forfait.
7201.3300.31	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	26'503.84	0.00	19'521.20	0.00	6'982.64	Nouveaux amortissements liés aux projets terminés.
<b>7301</b>	<b>Gestion communale des déchets</b>						
7301.3010.00	Salaires du personnel communal	15'443.85	0.00	12'400.00	0.00	3'043.85	Budget sous-estimé, corrigé au budget 2025.
7301.3151.00	Frais d'entretien des stations de pesage	6'277.55	0.00	2'500.00	0.00	3'777.55	Dépannages des bennes compacteuses plus coûteux que budgétés.
<b>7410</b>	<b>Corrections de cours d'eau</b>						
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux par des tiers	19'863.00	0.00	16'000.00	0.00	3'863.00	Travaux plus conséquents que budgétés, notamment au ruisseau des Baumes.

#### IV Compte des engagements – commentaires & remarques

	Dépense en 2024	Dépense totale	Budget voté	Remarques et/ou subventions touchées
<b>0294 Bâtiment de l'auberge - Villeneuve</b>				
0294.5060.00 Auberge Villeneuve - cuisine appartement + fenêtres	14'315.15	40'283.00	48'000.00	Investissement terminé.
<b>0295 Bâtiment de l'auberge - Cheiry</b>				
0295.5060.00 Auberge Cheiry - cellules froides et congélation	49'440.65	49'440.65	45'000.00	Investissement terminé. Budget respecté dans la tolérance des 10%.
<b>2170 Ecole de Surpierre</b>				
2170.5030.00 Aménagement place de jeux Surpierre Grande Salle	0.00	21'754.60	25'000.00	Investissement gardé ouvert afin de compléter les aménagements après rénovation de la place autour de l'école de Surpierre.
<b>2171 Ecole de Cheiry</b>				
2171.5040.01 Pavillon scolaire provisoire Cheiry	0.00	0.00	280'000.00 + 80'000.00 = 360'000.00	Crédit additionnel de CHF 80'000 pour réaliser l'aménagement du pavillon pour la rentrée scolaire 2025 (total CHF 360'000).
2171.5290.00 Crédit d'étude agrandissement école Cheiry	0.00	14'960.20	50'000.00	En cours.
<b>3410 Sport</b>				
3410.5040.00 Construction hangar - vestiaires sportifs Villeneuve	0.00	0.00	245'000.00	Crédit additionnel demandé de 210'000 afin de pouvoir réaliser l'ouvrage.
<b>5451 Structures d'accueil extrafamilial de jour</b>				
5451.5140.00 AES - Projet transformation appartement Cheiry (32500-5.2024)	10'063.05	10'063.05	32'500.00	Etude et demande de permis en cours.
<b>6150 Routes communales</b>				

6150.5010.02 Chemin déchetterie Surpierre	49'953.60	55'284.75	55'000.00	Travaux terminés, manque le marquage. Budget respecté dans la tolérance des 10%.
6150.5010.03 Chemin de Crête-Roches Surpierre	17'258.00	20'309.95	20'000.00	Travaux terminés. Budget respecté dans la tolérance des 10%.
6150.5010.12 Surpierre trottoir - passage route de la Laiterie	50'997.90	53'223.00	50'000.00	Investissement terminé. Budget respecté dans la tolérance des 10%.
6150.5040.00 Construction hangar - vestiaires sportifs Villeneuve	6'053.60	43'128.15	445'000.00	Crédit additionnel demandé de CHF 210'000 afin de pouvoir réaliser l'ouvrage.
6150.6100.01 Participation de tiers - rte de la Laiterie Surpierre	- 1'112.55	- 1'112.55		Participation du Canton à la dépose et le repose des candélabres.
<b>7101 Approvisionnement communal en eau</b>				
7101.5031.00 Crédit additionnel - Gros Marais	60'211.70	60'211.70	435'000.00	
7101.5031.01 Construction réseau Surpierre	291'736.65	2'671'056.88	1'950'000.00	Refacturation à Cheiry et subventions CHF 717'810.88, soit CHF 1'953'246.00 de dépenses réelles sur l'investissement. Investissement terminé.
7101.5031.04 Villeneuve - conduite d'eau route de Lucens	32'426.20	32'426.20	45'000.00	Investissement terminé.
7101.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés	-3'025.35	-3'025.35		Taxes de raccordement.
<b>7201 Traitement communal des eaux usées</b>				
7201.5032.01 Mise en séparatif route de Lucens Villeneuve étape 1 (12.2022)	2'053.90	43'804.70	40'000.00	Investissement terminé. Budget respecté dans la tolérance des 10%.

7201.5032.02 Mise en conformité EU Villeneuve/crédit d'étude (120000-12.2023)	13'863.80	13'863.80	120'000.00	Etude en cours
Station pompage EU Villeneuve (470000-05.2024)	0.00	0.00	470'000.00	Travaux prévus en 2025
7201.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés	-25'400.00			Taxes de raccordement.
<b>7301 Gestion communale des déchets</b>				
7301.5033.00 Aménagement déchetterie Cheiry	0.00	26'242.65	136'500.00	En attente jusqu'à la finalisation du projet en lien avec l'école de Cheiry.
<b>7410 Corrections de cours d'eau</b>				
7410.5020.01 Cheiry revitalisation Lembaz (60000-5.2024)	22'118.85	22'118.85	60'000.00	Etude en cours
<b>7900 Aménagement du territoire</b>				
7900.5090.00 Investigations sites pollués Villeneuve	0.00	34'511.65	36'000.00	Travaux terminés, budget respecté.
7900.5290.01 Villeneuve - PAD Le Pommey	4'303.35	18'596.95	25'000.00	Etude et validation en cours.
7900.5290.02 Aménagement territoire - concept Valtraloc	21'610.40	55'916.35	55'000.00	Dossier terminé et envoyé au Canton. Investissement terminé.
7900.6310.00 Subventions décharges « Maupas » et « Les Ouches »	-27'465.00			Subventions cantonales et fédérales.
<b>9990 Clôture</b>				
9990.5900.00 Report de recettes au bilan	57'002.90			Report au bilan
9990.6900.00 Report de dépenses au bilan		613'980.60		Report au bilan



# ENGAGEMENTS

## Point 3 de l'ordre du jour

### Point 3.1 de l'ordre du jour

**Objet :** halle voirie & vestiaires  
**Emplacement :** secteur Villeneuve

#### **Demande de crédit additionnel – CHF 210'000.-**

- *Financement* : CHF 210'000.- par emprunt, en plus des CHF 690'000
- *Amortissement* : à raison de 3% par année, dès 2026
- *Nouvelle charge annuelle estimée* à CHF 6'300.- pendant 33 ans

Le Conseil communal sollicite à l'assemblée communale un crédit additionnel de CHF 210'000 afin de pouvoir réaliser la halle de voirie et l'aménagement de vestiaires sportifs dont le principe avait été validé par le législatif lors de l'assemblée du 31 mai 2021.

D'un point de vue financier et au regard du résultat bénéficiaire des comptes 2024, ce crédit ne pèse pas la planification financière de la Commune telle que présentée l'automne passé et qui intègre déjà le montant initialement voté.

Il s'agit ici de permettre la réalisation du projet dans sa globalité en respectant l'esprit du crédit d'engagement déjà approuvé.

Les membres de l'exécutif ont - dans le courant de l'année 2024 - lancé les appels d'offres pour le génie civil, la charpente et les travaux liés aux installations sanitaires. Ceci afin de déterminer le coût de l'ouvrage au plus près du coût réel de réalisation.

Le Conseil communal a œuvré afin d'optimiser les prix du projet et d'en réduire le coût. La suppression du point de départ de Villeneuve pour les pompiers initialement projeté a permis d'éliminer une travée. Cette dernière, qui devait abriter les vestiaires sportifs, a été remplacée par l'aménagement d'un toit à un pan sur des vestiaires préfabriqués.

Le projet tel que dimensionné à ce jour répond au besoin de la Commune, soit :

1. Une halle permettant de stocker les véhicules et les outils actuels & futurs ;
2. Une possible extension si le besoin est avéré ;
3. L'aménagement de vestiaires sur le site de la zone sportive.

Pourquoi déplacer les vestiaires de Villeneuve situés au sous-sol de l'administration :

1. La Commune a besoin de la surface des vestiaires située au sous-sol pour entreposer les archives communales.

De plus, pour des raisons financières, le bâtiment qui abrite actuellement les archives doit être attribué au patrimoine administratif, du moins la partie « archives ». C'est-à-dire que le local est essentiel au fonctionnement de la Commune et ne peut pas être vendu. De toute évidence, les archives communales ne peuvent pas rester au sous-sol de l'ancienne école de Villeneuve ;

2. Les nuisances pour le voisinage. En effet, pour un temps certes court, plus de 20 véhicules viennent se parquer en soirée sur la place de l'auberge communale de Villeneuve et dans le voisinage les soirs de match. Il y a beaucoup de parking sauvage. Ces allées et venues réinterviennent après 22h ;
3. Les vestiaires actuels mériteraient une bonne rénovation ;
4. De nouveaux vestiaires sur le site sportif de Villeneuve pourraient permettre le développement d'autres activités sportives. En effet, les vestiaires pourraient être mis à disposition d'autres sociétés sportives.

Les vestiaires sont-ils nécessaires ?

1. Les terrains de football sont fréquemment utilisés en semaine, notamment par les différentes équipes de juniors ;
2. Les matchs de juniors doivent avoir lieu les samedis à Cheiry afin que les joueurs puissent bénéficier des vestiaires sur le site du terrain. Il n'est aujourd'hui, en 2025, pas envisageable de réaliser ces matchs à Villeneuve en ayant les vestiaires au centre du village ;

3. La première équipe s'entraîne en semaine à Cheiry mais joue les matchs à Villeneuve, en principe les vendredis soir. Le football étant un sport d'extérieur, il est sujet au caprice de la météo. Il n'est pas imaginable d'enchaîner plusieurs matchs sur le terrain de Cheiry, en particulier à la suite d'épisodes pluvieux.

Devis sur appels d'offres :

	<b>Montants</b>
<b>Travaux préparatoires</b>	<b>16'000.00</b>
Démolition	10'000.00
Adaptation du réseau de conduites existant	6'000.00
<b>Bâtiment</b>	<b>605'212.90</b>
Maçonnerie et béton armé	166'000.00
Construction en bois	200'500.00
Installations électriques	33'600.00
Installations sanitaires	24'500.00
Aménagements intérieurs	48'250.00
Honoraires	132'362.90
<b>Vestiaires préfabriqués</b>	<b>200'000.00</b>
Containeurs	130'000.00
Installation de chauffage	70'000.00
<b>Refoulement eaux usées et divers</b>	<b>54'000.00</b>
Canalisations, conduite de refoulement EU raccordée au réseau	50'500.00
Engazonnement (Par la commune)	3'500.00
<b>Frais secondaires et comptes d'attente</b>	<b>20'400.00</b>
Reproductions, documents	400.00
Comptes d'attente pour provisions et réserves	20'000.00
<b>TOTAL CHF TTC</b>	<b>895'612.90</b>
<b>Arrondi</b>	<b>900'000.00</b>

Point 3.2 de l'ordre du jour

**Objet :** pavillon scolaire provisoire  
**Emplacement :** secteur Cheiry

**Demande de crédit additionnel – CHF 80'000.-**

- *Financement* : CHF 80'000.- par emprunt, en plus des CHF 280'000
- *Amortissement* : à raison de 3% par année, dès 2026
- *Nouvelle charge annuelle estimée* à CHF 2'400.- pendant 33 ans

Lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2021, un crédit d'engagement de CHF 280'000.- a été accepté par les citoyens pour l'installation d'un pavillon provisoire sur le site scolaire de Cheiry. Les effectifs étant proches d'une potentielle ouverture de classe, ce crédit devait permettre une mise en œuvre rapide en cas de besoin lors de la rentrée scolaire suivante. Jusqu'à récemment, les variations d'effectifs n'ont jamais franchi le seuil critique pour une nouvelle classe primaire. Ce montant a donc été reporté tel quel d'année en année.

Depuis quelques mois, il apparaît clairement que le nombre d'enfants des futurs 3H - 8H (90 élèves + 9 futurs arrivants annoncés à ce jour) sera suffisant pour une classe supplémentaire dès la prochaine rentrée scolaire (dès 87 élèves = une 5<sup>ème</sup> classe). Les démarches concrètes pour la pose d'un pavillon scolaire sont en cours, ainsi que la demande officielle auprès du canton pour une ouverture.

Conscient de la complexité des démarches dans le domaine de la construction, le conseil communal collabore depuis l'automne 2024 avec un bureau d'architecte, afin de mener à bien ce projet pour la rentrée 2025. L'étude des règlements relatifs aux constructions scolaires (et les subventions y relatives) a induit des modifications du projet, notamment en termes de dimensionnement des locaux et de conformité à la législation en vigueur. Selon le préavis de la Commission des constructions scolaires du 20 décembre 2024, le projet - tel qu'il leur a été soumis - pourra ainsi bénéficier d'un montant de subvention estimé à CHF 30'250.60.

Ces coûts supplémentaires, auxquels s'ajoutent des augmentations de prix par rapport au premier devis, nécessitent la demande d'un crédit d'engagement additionnel afin de pouvoir assurer des locaux opérationnels pour août 2025.

Point 3.3 de l'ordre du jour

**Objet :** nouveau bâtiment scolaire  
**Emplacement :** secteur Cheiry

**Demande de crédit d'étude additionnel – CHF 228'000.-**

- *Financement* : CHF 228'000.- par emprunt, en plus des CHF 50'000
- *Amortissement* : à raison de 10% par année, dès 2026
- *Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 22'800.- pendant 10 ans*

Lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2021, un crédit d'étude de CHF 50'000.- a été accepté par les citoyens pour l'agrandissement de l'école de Cheiry. En 2022, une partie de ce montant a permis de réaliser une étude de faisabilité. Le bureau d'architectes mandaté a cherché à définir le meilleur scénario d'implantation pour le site.

Pour des raisons liées aux indices d'analyse financière peu favorables, la suite du projet a été temporisée dans le but d'approfondir les réflexions. En 2024, ces indicateurs ont évolué de façon positive, ce qui a favorisé la relance du projet. Les effectifs scolaires à la hausse font également presser le pas pour préparer l'avenir de notre cercle scolaire.

Comme demandé lors de la dernière assemblée communale du mois de décembre, deux autres options que celle proposée par le Conseil communal ont également été envisagées.

➔ *Les détails, concernant l'évolution de la population de la commune, le nombre d'élèves scolarisés projeté et l'analyse des trois options, seront présentés lors de l'assemblée communale.*

Finalement, le projet retenu par le Conseil communal est celui de l'édification d'un nouveau bâtiment de quatre classes primaires sur le site de Cheiry, incluant le réaménagement du périmètre scolaire.

Honoraires crédit d'étude :

<b>Phases 31-32-33 HT + frais</b>	<b>CHF</b>
Architecte	108'000
Ingénieur civil	23'640
Ingénieur CVS_MCR	23'500
Ingénieur électricien	18'000
Ingénieur sécurité feu	5'300
Thermicien	5'000
Acousticien	5'000
Etude hydrogéologique	8'000
BAMO	32'400
Réserve	15'000
Montant total HT	243'840
TVA 8,1%	19'751
Montant total TTC	263'591
<b>Montant total TTC (arrondi)</b>	<b>264'000</b>

Solde crédit d'étude : 36'000 CHF  264'000 CHF -36'000 CHF <b>228'000 CHF</b>
--

Point 3.4 de l'ordre du jour

**Objet :** pose d'un automate de recharge des cartes de déchetterie

**Emplacement :** secteur Villeneuve

**Demande de crédit – CHF 35'000.-**

- *Financement* : CHF 35'000.- par le compte courant
- *Amortissement* : à raison de 25% par année, dès 2026
- *Nouvelle charge annuelle estimée* à CHF 8'750.- pendant 4 ans

La gestion des déchets est une priorité pour notre commune. Actuellement, les citoyens doivent recharger leurs cartes de déchetterie uniquement au bureau communal, ce qui peut engendrer des contraintes horaires pour certains d'entre eux. Afin d'améliorer l'accessibilité et la flexibilité de ce service, il est proposé d'installer un automate de recharge des cartes de déchetterie sur la façade de l'auberge communale à Villeneuve.

L'installation de cet automate répond à plusieurs besoins :

- Accessibilité accrue : les citoyens pourront recharger leur carte 24h/24 et 7j/7, sans contraintes horaires.
- Multiples moyens de paiement : l'automate acceptera les cartes EC, Mastercard, Visa, Postcard ainsi que TWINT, permettant ainsi une flexibilité maximale. Pour des raisons de sécurité, le cash ne sera pas accepté.
- Simplification des procédures : réduction des démarches administratives pour les citoyens et la Commune.

L'installation de cet automate représente un investissement raisonnable pour la Commune, avec une charge budgétaire bien répartie sur plusieurs exercices. De plus, une meilleure gestion des recharges des cartes de déchetterie pourrait conduire à une augmentation de la satisfaction des citoyens et à une optimisation des coûts de gestion.

En facilitant l'accès à la recharge des cartes de déchetterie, cet automate contribue à moderniser et améliorer le service public. Il répond à une demande de la population et s'inscrit dans une démarche de modernisation des services communaux. Nous vous invitons donc à soutenir cette demande de crédit afin de permettre la mise en place de cette solution innovante et utile pour toutes et tous.

Point 3.5 de l'ordre du jour

**Objet :** stabilisation du Chemin des Berges  
**Emplacement :** secteur Villeneuve (Treize-Cantons)

**Demande de crédit – CHF 25'000.-**

- *Financement* : CHF 25'000.- par le compte courant
- *Amortissement* : à raison de 2,5% par année, dès 2026
- *Nouvelle charge annuelle estimée* à CHF 625.- pendant 40 ans

Donnant suite à plusieurs interventions de réfection sur ce chemin qui dessert quelques habitations de la commune (secteur Villeneuve, à Treize-Cantons) au cours des derniers mois, le Conseil communal propose de procéder à la stabilisation du tronçon d'environ 350 mètres sur la partie fribourgeoise.



Du côté de l'école...

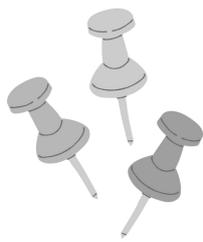
# L'ENTRÉE EN SCOLARITÉ

Dans le canton de Fribourg, l'école est obligatoire pour tous les enfants dès l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet. Un avancement de l'âge d'entrée à l'école n'est pas autorisé. Il faut que l'enfant ait 4 ans révolus au 31 juillet de l'année en cours pour pouvoir débiter sa scolarité obligatoire. Ce principe est appliqué rigoureusement.

Un report de l'entrée à l'école obligatoire d'une année est possible. Pour cela, il faut que les parents adressent, une demande par écrit à l'inspecteur ou l'inspectrice scolaire.

## NOTRE RÉALITÉ

Actuellement, nous avons deux classes de 1-2H et elles se situent à Cheiry. A la rentrée, nous aurons la chance d'accueillir 15 élèves de la commune de Surpierre qui commenceront leur scolarité dans notre cercle scolaire. Ils seront encadrés par trois enseignantes de 1-2H: Florine Ayer, Pauline Michel et Clémence Pollo.



## QUELQUES PRÉREQUIS

Pour soutenir une entrée en scolarité sereine, quelques prérequis sont attendus:

- Au niveau de l'autonomie (toilettes, habillage...)
- Au niveau du développement (langage, attention...)
- Au niveau du comportement (gestion de la séparation, gestion de la frustration...)



## CE QUI EST TRAVAILLÉ EN IH

Les élèves de 4 ans viennent à l'école par intermittence. Durant deux matinées, ils sont regroupés avec les 2H.

Cette année de scolarité vise à développer les habiletés sociales, enrichir ses compétences affectives et étendre les possibilités de motricité globale et fine.

Les élèves travaillent par le jeu, par le mouvement et par les cinq sens.

Etape décisive du passage entre le milieu familial et le milieu scolaire, cette phase a pour but spécifique de favoriser l'insertion sociale de l'enfant, de compléter l'éducation reçue dans sa famille et de le familiariser avec le travail scolaire à travers des situations variées.

### En cas d'interrogations, les parents peuvent...



- en parler avec la direction d'école
- en parler avec des professionnel-le-s de la santé (puéricultrice, pédiatre...)
- en parler avec des thérapeutes (SLPP: service de logopédie-psychologie-psychomotricité)

## CONTACTS

Lorianne Duc, directrice des établissements primaires de

Fétigny-Ménières / Surpierre-Prévondavaux  
079/773.98.20 dir.ep.fetigny-menieres@edufr.ch



<https://ecoles-femesup.ch/entree-en-1h/>



# AGENDA

## 37<sup>ème</sup> Fête de la St-Jean Baptiste à Villeneuve

Le Conseil communal invite la population

### **LE SAMEDI 21 JUIN 2025**

à 19h à la chapelle de Villeneuve. La messe sera chantée par le chœur Ensemble.

Une petite agape sera offerte à l'issue de cette joyeuse cérémonie.

## Collecte des déchets encombrants

Le Conseil communal organise la prochaine collecte des déchets encombrants le :

### **LE SAMEDI 28 JUIN 2025 de 8h30 à 11h30**

Lieux de la collecte (sur 2 sites) :

- derrière la grande salle à Surpierre (Au Village 32) et
- sur la place de la déchetterie à Cheiry

Toutes les informations relatives à cette collecte sont précisées dans le guide pratique de la gestion des déchets, lequel est également disponible sur notre site internet [www.surpierre-fr.ch](http://www.surpierre-fr.ch).

Nous vous demandons de venir déposer ces déchets dans les bennes prévues à cet effet.

Seront repris uniquement les déchets urbains encombrants et le bois. L'électroménager et la ferraille sont collectés aux deux déchetteries.

**Les déchetteries de Cheiry et de Surpierre seront exceptionnellement ouvertes aux mêmes horaires susmentionnés ce jour-là.**

## Fête nationale

Les festivités se dérouleront :

**LE JEUDI 31 JUILLET 2025 à Villeneuve**

Le programme de cet événement vous sera communiqué ultérieurement.

## Vacances d'été

Nous vous informons que l'administration communale sera fermée :

**DU LUNDI 28 JUILLET AU DIMANCHE 17 AOUT 2025**  
**... réouverture le lundi 18 août 2025 ...**

N'oubliez pas de prendre les dispositions nécessaires (recharge carte déchetterie, nouvelle carte d'identité, etc.).



*Le Conseil communal & son équipe administrative vous souhaitent de très belles journées printanières et espèrent que vous profiterez d'agréables vacances durant l'été qui arrive tout bientôt !*